



Protocole d'entente internationale

entre

l'Association Réseau C.U.R.I.E en France

et

le Forum National de Gestionnaires de l'Innovation et de
Transfert de Technologies au Brésil

Par le présent protocole, FORTECH et le Réseau C.U.R.I.E conviennent de préciser le protocole d'entente internationale signé le 25 avril 2008. Ainsi, les Parties ont la volonté de définir le domaine des actions de coopération qu'ils souhaitent promouvoir, étant précisé que chacune des Parties ne souscrit qu'une obligation de moyen quant à la mise en œuvre des dites actions.

- 1- Le réseau C.U.R.I.E a participé à la mise en place des cahiers de laboratoire en France et a acquis une expertise dans ce domaine, FORTECH souhaite pouvoir bénéficier de l'expérience du Réseau C.U.R.I.E dans ce domaine. En conséquence, les Parties s'efforceront de mettre en place des actions permettant un partage des expériences pour permettre une mise en place rapide du cahier de laboratoire au Brésil et sa généralisation.
- 2- Les Parties s'efforceront d'encourager leurs membres à l'identification de programmes de recherche bilatéraux existants ou à venir et de travailler à la mise en place d'un volet « valorisation de la recherche » lorsque cela est possible. Autrement dit, lorsque des universités ou organismes des deux Parties coopèrent dans le cadre de programme de recherche, les structures de valorisation de chacune des parties se concerteront pour envisager conjointement des actions de valorisation possibles.
- 3- De même, chaque Partie s'efforcera d'encourager ses membres à effectuer des missions dans les services de valorisation et de transfert de technologies des membres de l'autre Partie afin de renforcer le partage d'expériences, les actions de coopération dans le domaine de la valorisation de la recherche publique, la mise en place d'actions de formation spécifiques.
- 4- Les Parties s'efforceront de trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions de coopération décrites ci-dessus.


Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature pour la durée prévue dans le protocole d'entente internationale signé entre les Parties le 25 avril 2008.

L'article 6 du protocole d'entente internationale est modifié de la manière suivante : « il est précisé que le contact du Réseau C.U.R.I.E pour les communications entre les Parties est le président du Réseau C.U.R.I.E, Monsieur Vincent Lamande, dont le mail est president@curie-asso.org et le numéro de téléphone 33 (0)2 98 01 80 86. »

Toutes les autres dispositions du protocole d'entente internationale signé entre les Parties le 25 avril 2008 restent inchangées.

Fait à Montpellier le 17 juin 2009

FORTECH


Dra Marli Elisabeth Ritter Dos Santos
Coordinateur
représentée par Shirley Virginia Coutinho

Réseau C.U.R.I.E


Vincent Lamande
Président